RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean Monnet
Les Herbiers

Compte rendu du Conseil d'Administration
Lundi 3 avril 2023

Le conseil d'administration se réunit sur proposition du Chef d'établissement pour une séance ordinaire.
La séance commence à 18h05.

Présence au Conseil d'Administration

Qualité	Titulaires	Pré-sent	Absent	Excusé	Suppléants	Présent	Absent	Excusé
Membres de droit interne								
Chef d'établissement	M. GAGNOL Olivier	X			/			
Adjoint	M. BOURIAH Jean-Michel	X			/			
Gestionnaire	Mme CHÉRON Gaëlle	X			/			
CPE	Mme MÉNARD Fabienne	X			/			
DDFPT	M. TIXIER Christophe	X			/			
Elus locaux								
Représentants du Conseil Régional des Pays de la Loire								
Vice-président du Conseil Régional	M. CHÉREAU Antoine			X	Mme BERNARD Lydie			X
Conseiller Régional	M. BARRÉ Philippe			X	M. FILLET Jean-Patrick			
Représentants du Conseil Municipal								
Adjoint au Maire des Affaires Scolaires	M. BOUANCHEAU Patrice				/			
Représentant Communauté de Communes	M. MANDIN Patrick			X	/			
Personnalité qualifiée								
/					/			
Représentants des Personnels de l'établissement								
Personnels d'enseignement	Mme COURBET Florence	X			Mme SAVIDAN Mélanie			
	Mme POIRIER Amandine	X			M. PREAU Philippe			
	Mme FOISSEY Marie-Pierre	X			Mme ROUHAUD Christine			
	Mme FRANCOZ Florence				M. BOURDIN Laurent	X		
	M. THIEBAUT Éric	X			Mme LUGNIER-FAURE Elise			
	Mme JAMES Nathalie	X			M. COQUILLEAU Johann			
	M. DAVIAUD Cyriaque	X			M. DEBORDE Pascal			
Personnels ATSS	Mme RETAILLEAU Marylène	X			Mme PAJON Julie			
Personnels Agents Régionaux	Mme AUDOUARD Sandra			X	Mme GAUTRET Monique	X		
	Mme THIEBAUT Frédérique			X	Mme FOURNIER Maryline			X
Représentants des parents d'élèves								
Parents d'élèves	M. BRIFFAUD Guillaume				Mme JARNY Suzy			
	Mme DURAND Estelle	X			M. ONILLON Mickaël			
	Mme FONTENELLE Magali				Mme PINGUET Marion			
	Mme LANSSADE Emmeline	X			Mme RAPIN Amélie			
	Mme MAILLAUD Sabrina	X			Mme SELLIER Françoise			
Représentants des Elèves								
Elèves	M. COSTE Yann	X			Mme LEFORT-GRELARD Nina			
	M. LE GAL Mathis				M. BOURON Mathis			
	M. GREGOIRE Pablo	X			M. JEANNEAU Ethan			
	Mme LATAPIE Clara	X			/			
	/				/			

Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 15.
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par M. BOURIAH, Proviseur Adjoint.

1. *Fonctionnement du Conseil d'administration*

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 07/02/2023

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	19	Nombre de votes POUR	16
Nombre d'abstention	3	Nombre de votes CONTRE	0

1.2. Ordre du jour du présent conseil

Un point est supprimé :
- 3.7 – Convention d'hébergement école (déjà voté au précédent CA)

Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour :
- 3.11 – Convention d'occupation d'un logement de fonction vacant par des familles ukrainiennes
- 3.12 – Renouvellement du contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées
- 4.3 – Convention d'accueil en UPE2A

2. *Affaires financières 2022*

2.1. Compte financier

En préambule, Mme l'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil qu'au 03/04/2023 le Progiciel de Gestion Intégré comptable Op@le n'est toujours pas en mesure de produire le compte financier 2022.

Le compte Financier en mode « Op@le » se présente comme suit :
- Un rapport de l'ordonnateur qui décrit l'exécution budgétaire de l'exercice et la soutenabilité de la politique menée.
- Des pièces comptables (compte de résultat, Bilan…)
- Une annexe de l'Agent Comptable qui doit être la clé de lecture des documents comptables en expliquant et commentant les données qui en sont issues.

❖ **Le rapport de l'ordonnateur** évoque les variations entre les prévisions et les réalisations.

Sur le **service Activités Pédagogiques**, on note des ressources de taxe d'apprentissage toujours élevées (près de 70 000.00 €). Le reliquat 2021 a été utilisé pour la réalisation d'un abris bois extérieur attenant aux ateliers. En 2022, un reliquat de 7 631.27 € est constaté. Sur les dépenses relatives au remboursement des frais liés aux PFMP, la subvention de l'Etat (5 000.00 €) ne représente que 50% des dépenses (8 500.00 € pour les élèves et 1 500.00 € pour les personnels). Cette année, la subvention pour l'équipement professionnel (19 500.00 €) n'a pas suffi puisque le lycée a équipé les élèves de Terminale Accueil qui n'avaient pas pu être dotés l'an passé faute d'approvisionnements suffisants dans les magasins pour un total de 1 300 €. Enfin, il y a eu des dépenses à hauteur de 7 300.00 € sur la ligne Ressources pédagogiques (manuels numériques, renouvellement d'ouvrage jetables…) alors qu'aucune subvention n'a été allouée.
Des équipements ont été acquis à hauteur de 21 000.00 € (mobilier des 2 salles d'étude pour 15 000 €, 40 casques audio pour 2 500 € et 4 vidéoprojecteurs pour 3 500 €)
Les projets éducatifs sont repartis après cette période COVID
Les projets européens ont aussi été relancés avec 2 mobilités en 2022.

Sur le service **Vie de l'élève**, les actions éducatives ont peu sollicité le fonds de vie lycéenne. Le projet Gardons l'élan de lutte contre le décrochage scolaire a été financé à 80% par la Région et le projet de Lutte contre la précarité menstruelle financé à 100% par la Région. Les aides sociales ont été utilisées à + de 100%, sauf un reliquat conséquent de fonds social réservé aux élèves de la MLDS (+ de 2000.00 €). Sur les lignes dédiées aux dépenses de vie scolaire, on note que les dépenses de logiciels privés atteignent désormais plus de 3500.00 €.

Sur le service **Administration et LOgistique**, ce sont les dépenses de viabilisation qui ont le plus mobilisés l'attention avec une hausse de 53 % par rapport à 2021. En revanche, les charges fixes ont eu tendance à diminuer.
Personnels : Les prévisions de viabilisation sont inquiétantes. Qu'en est-il de la chaudière ?
Président : Nous attendons une compensation financière. Nous insisterons auprès de la Région.
Personnels : Y a-t-il des travaux d'isolation prévus ?
Président : La région a un programme ambitieux avec isolation contre le froid.
Personnels : Et le chaud ?
Président : L'établissement n'est pas occupé pendant deux mois de l'été.
Personnels : Mais bientôt septembre sera concerné.

Sur le **Service Restauration et Hébergement**, c'est la première année de fonctionnement avec une clé de répartition des charges votées en CA. Cette dernière semble adéquate puisque les dépenses réalisées restent dans la proportion du reversement entre services effectué en 2021.

Le crédit nourriture généré par les recettes réalisées n'a pas permis de financer l'ensemble des dépenses de l'exercice. Un prélèvement de 55 000 € est venu abonder la ligne.
Un stock de cartes d'accès a été réalisé cette année pour 3000 € (sur fonds de roulement).
Une admission en non-valeur a permis de solder une créance irrécouvrable (1 150 €).
Les prévisions de dépenses de viabilisation étaient bien inférieures aux besoins : la ligne électricité a été augmentée de 21 000 € et la ligne gaz de 10 000 €.
Le stock de denrées alimentaires a beaucoup augmenté pour une raison avant tout conjoncturelle : la rentrée le 3 janvier 2023 ne permettait pas des livraisons sur 2023. Elles ont donc dû être anticipées sur l'exercice 2022.

Enfin, des **Opérations en Capital** ont été réalisées : un destructeur de documents et un appentis pour le bois de l'atelier menuiserie. Le total représente 12 900 €.

Au total les dépenses ont représenté 1 022 632.70 €, réalisées à 85% par rapport aux prévisions.
Les recettes constatées sont de 960 973.27 € et représentent 93% des prévisions.
Le résultat est de – 60 624.53 €, bien en deçà des prévisions alarmistes qui avaient justifiées les prélèvements sur fonds de roulement à hauteur de 175 000.00 €.

Enfin de rapport de l'ordonnateur, figure désormais un point relatif aux concessions de logement. Il est rappelé que le lycée dispose de 10 logements de fonction.

- **Les documents comptables / Etats Financiers** ne peuvent être produits ce jour, néanmoins, différents calculs ont pu être opérés.

Le résultat a été évalué à - 60 624.43 €.
L'insuffisance d'autofinancement qui en découle est de 53 632.75 €.
Le bilan n'est pas produit, pour autant, ses différents postes seront expliqués dans l'annexe du comptable.
Le fonds de roulement est établi à 138 492.57 € (en baisse de 54 867.65 €).
Le besoin en fonds de roulement a pu être calculé : - 85 231.43 €.
Le calcul de la trésorerie résultant du besoin en fonds de roulement est de 223 724.00 €, le solde du compte dépôt de fonds au Trésor au 31/12/2022 est de 222 919.98 €.

- **L'annexe du comptable** s'attache à expliquer les évènements survenus au cours de l'exercice qui ont impacté la comptabilité du Lycée Jean Monnet.

Le fait d'être passé sous Op@le oblige à modifier les analyses qui sont faites des documents comptables. De ce fait, la comparabilité des indicateurs peut être mise à mal.
L'analyse du bilan reprend les différents éléments d'actifs avec des immobilisations en baisse, un patrimoine amorti à 91%, des stocks en hausse qui monopolisent du disponible et des créances élevées du fait des voyages en cours.
Les éléments du passif reprennent les dettes, avances de subventions, produits constatés d'avance.
Le compte de résultat permet de déterminer le montant du fonds de roulement : 138 492.57 € au 31/12/2022 soit 50 jours de fonctionnement.
La trésorerie est en baisse mais reste d'un niveau conséquent : 222 919.98 €.

M. le Président du Conseil soumet au vote l'arrêt des comptes tels qu'ils ont été présentés.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	19	Nombre de votes POUR	19
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.2. Affectation du résultat

Le résultat de - 60 624.53 € est le cumul du résultat de gestion produit par :
- Le service général pour – 21 694.54 €
- Le service restauration et hébergement pour – 38 929.99 €

Il est proposé de voter cette ventilation du résultat.

M. le Président du Conseil soumet au vote l'affectation du résultat proposée.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	19	Nombre de votes POUR	19
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3. *Affaires financières 2023*

3.1. Pareo 2023

Mme l'Adjointe Gestionnaire informe les membres du Conseil des retours suite aux demandes d'équipements formulées dans le cadre de la campagne PAREO 2023.

Elle évoque en premier lieu les équipements à destination des Agent Régionaux des Lycées pour 20 124.98 € :
- 4 Autolaveuses
- 1 Aspirateur à feuilles
- 1 sécateur à assistance électrique

Puis les équipements informatiques (35 854.08 €)
- 25 écrans
- 6 mini PC + 2
- 1 PC Proviseur
- 11 souris ergonomiques et
- Un ensemble vidéoprojecteur / sonorisation pour l'amphithéâtre

Personnels : Qu'en est-il des écrans ?
Président : Ils ne sont pas arrivés, nous n'avons pas la réponse de la région. Nous avions demandé 70 PC et nous ne les avons pas. La réponse est que les élèves ont été équipés de matériel informatique individuel.
Personnels : Donc nous pouvons demander aux élèves d'amener leur PC ?
Elèves : A Jean XXIII les enseignants peuvent voir ce que les élèves font sur leur PC
Personnels : L'utilisation des PC individuels en classe reste problématique car nous avons un problème de Wi-Fi.
Président : Nous allons faire remonter.
Personnels : Les petits écrans posent problème. En outre, les PC individuels n'ont pas accès aux imprimantes.
Il faut peut-être leur faire amener leur PC pour vérifier leur opérabilité.
Si l'ordinateur tombe en panne, la famille doit-elle prendre en charge elle-même la réparation ?
Président : Non, il y a une hotline. La famille doit faire une demande de réparation.
Personnels : Qui fait le contrôle de l'opérabilité de l'ordinateur ?

Et les équipements mobiliers obtenus (13 190.00 €)
- 2 salles de classe
- 60 chaises bâtiment A
- 48 tabourets sciences

18h45, départ de Pablo GREGOIRE.

Enfin, elle indique que sur les deux projets pédagogiques soumis, seul le renouvellement des équipements ESAO a été retenu, pour 24 848.59 €. Le second portait sur la création d'une entreprise virtuelle, projet pourtant reporté depuis plusieurs années.

3.2. Convention équipements

Mme l'Adjointe Gestionnaire précise que pour 3 de ces équipements, les achats seront opérés via des convention d'équipement :
- Le sécateur à assistance électrique pour un maximum de 1 140.00 €
- L'aspirateur à feuilles pour un maximum de 6 468.00 €
- Les consoles EXAO pour un maximum de 24 818.59 €

M. le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer ces trois conventions à venir.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	18	Nombre de votes POUR	18
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.3. Gratifications (concours terracycle ; STMG)

Mme l'Adjointe Gestionnaire soumet aux membres du Conseil des demande de gratifications :
- Un gobelet estampillé Lycée Jean Monnet pour les élèves de la classe gagnante du concours Terracycle

- Un T-shirt estampillé Lycée Jean Monnet pour les élèves de l'option Management Gestion de la classe de STMG

18h50, arrivée de Madame LATAPIE

M. le Président du Conseil soumet au vote ces gratifications.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	19	Nombre de votes POUR	19
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.4. Avenant Café Merling – Distributeurs de boissons et denrées

Mme l'Adjointe Gestionnaire explique que les hausses tarifaires vont impacter le prix des boissons et denrées des distributeurs à compter de la rentrée des vacances de printemps.
- Boissons chaudes 0.40 € - 0.45 € sans gobelet (-0.02 € avec une clé)
- Boissons fraiches 0.50 € - 2.00 €
- Denrées de 0.50 € à 2.70 €

L'avenant prévoit également le retrait des 2 distributeurs de l'espace DNMADE à la prochaine rentrée. Le distributeur de la salle des professeurs sera déplacé sur le palier pour être accessible à tous et une distribution de gobelets remise en place.

M. le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cet avenant.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	19	Nombre de votes POUR	19
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.5. Contrat de maintenance des défibrillateurs - SAFE

Mme l'Adjointe Gestionnaire précise qu'il n'y a pas d'obligation mais le lycée n'est pas compétent pour s'assurer du bon fonctionnement de ces appareils. Nous avons reçu 2 offres, la moins disante est celle de l'entreprise SAFE située aux Essarts qui propose un entretien annuel à 474 € TTC (prix ferme sur 3 ans).

M. le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	19	Nombre de votes POUR	19
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.6. Avenant Brangeon – Enlèvement Déchets Bois

Mme l'Adjointe Gestionnaire rappelle que le lycée a déjà plusieurs contrats avec l'entreprise Brangeon pour le retrait des déchets fermentescibles et des cartons.
La nouvelle proposition est pour le retrait des déchets « Bois ». Ils seraient stockés sur le parc et enlevés une fois par an. Cela évite aux agents des manutentions récurrentes qui sont parfois « risquées ».
Le chargement est fixé à 142.80 € TTC et les frais de traitement à 121.60 € TTC la tonne, comme lorsque que l'on apporte les déchets.

M. le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	19	Nombre de votes POUR	19
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

~~3.7. Convention d'hébergement école~~

3.8. Décision Budgétaire Modificative pour Information

Mme l'Adjointe Gestionnaire explique qu'il s'agit d'ajuster les lignes budgétaires des crédits affectés à des lignes de dépense précises au vu des reliquats et des notifications de subvention :

- - 1 892.81 € Sur les crédits fonds sociaux
- + 282.00 € Sur les Crédits Educatifs d'Autonomie
- - 636.00 € Sur le projet décrochage scolaire
- + 1 000.00 € Sur la ligne Transformation de la Voie Pro
- Personnels : Ces 1000.00 € vont servir à quoi ?
- Président : Ils vont servir à l'achat de matériel PGI pour que les différents personnels puissent travailler ensemble.

3.9. Décision Budgétaire Modificative pour Vote

Mme l'Adjointe Gestionnaire présente un prélèvement sur fonds de roulement de 53 500.00 € pour abonder les lignes suivantes :

- + 40 000.00 € sur la ligne viabilisation Electricité Service Restauration et Hébergement
- + 10 000.00 € sur la ligne viabilisation Gaz Service Restauration et Hébergement
- + 1 400.00 € sur la ligne contrats sur le service Général
- + 800.00 € sur la ligne contrats sur le service Activités Pédagogique
- + 1 300.00 € sur la ligne Logiciels (service Vie de l'Elève)

Le fonds de roulement établi à la clôture de l'exercice est de 138 492.57 €.
Il restera 25 jours de fonds de roulement mobilisable après ce prélèvement.

Mme l'Adjointe Gestionnaire précise que les dépenses de viabilisation après ce prélèvement ne seront couvertes que sur le Service Restauration et Hébergement (déjà en difficulté du fait de la hausse des prix des denrées). Les dépenses de viabilisation pour le Service Général n'ont pas été abondé par ce prélèvement. La Région va en être informée.

M. le Président du Conseil soumet au vote la validation de cette Décision Budgétaire Modificative.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	19	Nombre de votes POUR	19
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.10. Acceptation d'un don

Mme l'Adjointe Gestionnaire indique qu'il s'agit d'un don de panneaux de Médium pour l'atelier Menuiserie proposé par l'entreprise Sylvaplak. Ce don est estimé à 1 694.29 € TTC.

M. le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de percevoir ce don.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	19	Nombre de votes POUR	19
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.11. Convention d'occupation d'un logement de fonction vacant par des familles ukrainiennes

Mme l'Adjointe Gestionnaire explique que le lycée a été sollicité pour savoir s'il y avait des logements de fonction vacants. La situation en Ukraine s'éternise et les familles logées en urgence dans des centres de vacances doivent être relogées.
La Région a prévu une convention type da mise à disposition de logement de fonction pour répondre à cette situation de guerre.
Il s'agit d'une convention tripartite : Lycée, Région et Association (AREAMS en l'occurrence) qui assure le suivi des familles. Cette mise à disposition est à titre gracieux. Une participation financière aux charges, plafonnée à 200.00€ par mois, pourra être demandée à l'association sur présentation des justificatifs.
Cette convention est prévue pour la période Mai - Décembre 2023.

Les représentants des personnels enseignants regrettent qu'il n'y ait pas de travaux programmés pour améliorer le logement et se posent la question de la fin de bail au 31 décembre 2023, en pleine trêve hivernale.

M. le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	19	Nombre de votes POUR	19

Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.12. Renouvellement du contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées

Mme l'Adjointe Gestionnaire présente le nouveau protocole d'accord signé entre le Ministère de l'Education Nationale, la Société des Editeurs et Auteurs de Musique et le Centre Français du droit de Copie. Il s'agit d'autoriser les enseignants à réaliser et à diffuser des photocopies et des impressions d'extraits de livre, de presse et de partitions de musique (maximum 10% d'un livre ou d'une partition et 30% d'un contenu rédactionnel d'un journal ou d'une revue). Il y a 2 tranches : de 1 à 100 pages par élève et par an et de 100 à 180 pages.
Traditionnellement, au lycée, c'est la tranche 1 qui est retenue.
Les tarifs sont fixés pour les 3 prochaines années (1.60 € HT pour 2023, 1.70 pour 2024 et 1.8 pour 2025).

M. le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	19	Nombre de votes POUR	19
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4. *Vie pédagogique et éducative*

4.1. Calendrier 2023/2024 : calendrier PFMP et calendriers alternance

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	19	Nombre de votes POUR	19
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4.2. Calendrier de fin d'année

Le président présente la période du 9 juin au 4 juillet comme propice à l'engagement des élèves de seconde (GT et professionnelle) au service national universel dans le cadre du parcours citoyen. Pour les élèves de seconde GT, elle peut être l'occasion de réaliser des stages d'observation dans le cadre du parcours d'orientation.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	19	Nombre de votes POUR	19
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4.3. Convention d'accueil d'un élève en UPE2A

Il s'agit de permettre à un élève, scolarisé au Lycée JEAN 23 de bénéficier des cours de français langue secondaire, du dispositif UPE2A, avec l'accord express de l'enseignante.
Les représentant du personnels se posent la question de la réciprocité si le lycée Jean MONNET avait besoin de l'usage d'une structure du lycée Jean XXIII. Ils expriment leurs doutes.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	19	Nombre de votes POUR	12
Nombre d'abstention	7	Nombre de votes CONTRE	0

.Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19h30.

Le responsable de la prise de notes

M. J-M BOURIAH

Le Président

M. Olivier GAGNOL